

**No 2 Séance du Conseil général du jeudi 4 février 2021 à 20 h 00**  
**A l'Aula du Centre des Deux Thielles**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal no 24 & 1
3. a) Plan des intentions 2021-2026 & plan financier des tâches  
b) Budget 2021 et rapport de la Commission financière et de gestion
4. Crédit budgétaire de CHF 396'000 pour divers travaux de réfections et d'extensions du réseau électrique pouvant intervenir en 2021  
Arrêté 1418
5. Electricité – Crédit d'engagement de CHF 140'000 pour le remplacement de 22 poteaux des lignes aériennes électriques  
Arrêté 1419
6. Eau potable – Crédit d'engagement de CHF 130'000 pour le bouclage secteur « Les Combettes – Chemin des Vernets »  
Arrêté 1420
7. Nomination de la commission pour la révision du règlement organique – 1 membre par parti
8. Projet d'arrêté de M. Gregory Mallet « portant diverses modifications du règlement organique concernant la durée de nomination des commissions »
9. Projet d'arrêté interpartis relatif à la modification du règlement organique concernant la commission financière et de gestion
10. Remerciements
11. Divers

**1. Appel**

M. Yves Jakob, président, a le plaisir de saluer l'assemblée et d'ouvrir la 2<sup>ème</sup> séance ordinaire du Conseil général de cette législature. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers généraux qui remplacent les 5 conseillers communaux élus au dernier CG, soit : MM. Jean-Philippe Senn et Massimo Fauro du Canette, MM. Fabrizio Guizzardi et Antonio Peluso du PLR et M. Pierre De Marcellis du PSL.

La secrétaire passe à l'appel.

Présents : Bourquin Silvia, Bovet Stephan, Bürli Gilliane, Caillet Cédric, Cuendet Denis, De Marcellis Pierre, Fauro Massimo, Forster Vincent, Froelicher Thomas, Gabriel Reto, Girard Adela, Gremaud Cédric, Gross Marie-Claude, Guizzardi Fabrizio, Gütiger Nicole, Guye Olivier, Hofs Peter, Jacot Michael, Jakob Yves, Jaquier Thierry, Jeanneret Jean-Marc, Jeanneret Vincent, Juan Anne-Lise, Kohler Cindy, Kühni Ugo, Linder Thierry, Mallet Gregory, Muriset Christian, Muriset Jessica, Muriset Stéphanie, Peluso Antonio, Perrenoud Stéphane, Perret-Gentil Roland, Petermann Jean Pascal, Pin André, Savoy Jacques, Senn Jean-Philippe, Sieber Monique, Spring Denis, Wenger Lucas, Winz Fredy.

**41 Conseillers généraux présents, majorité à 21.**

**Conseil communal**

Présents : Bottinelli-Frigerio Maura, Egger Jean-Claude, Matthey Frédéric, Schouller Nadine, Spring Roland.

Bureau du Conseil général :

Président:	M. Yves Jakob	UDC
Secrétaire:	Mme Anne-Lise Juan	PSL
Questeurs:	M. Thierry Jaquier	CAN
	M. Jean Pascal Petermann	PLR

Le bureau du Conseil général a reçu un courrier de M. Gregory Mallet informant que ce dernier retire son projet d'arrêté prévu au point 8 de l'ordre du jour. Dès lors, le point 8 est supprimé et le point 9 devient le point 8 et ainsi de suite.

## 2. Procès-verbal no 24 & 1

### PV n°24 de la dernière législature

Le Conseil général accepte le procès-verbal n°24 du 22 octobre 2020 à 39 voix.

### PV n°1 de la nouvelle législature

Le Conseil général accepte le procès-verbal n°1 du 26 novembre 2020 à 39 voix avec remerciements à son auteure.

## 3. a) Plan des intentions 2021-2026 & plan financier des tâches b) Budget 2021 et rapport de la Commission financière et de gestion

### a) Plan des intentions 2021-2026 & plan financier des tâches

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des finances, qui indique qu'une fois de plus, tenant compte de la situation financière de notre commune, l'établissement du plan des intentions a nécessité la tenue de plusieurs séances afin de respecter la loi sur les finances et le frein à l'endettement. Comme l'année dernière, plusieurs demandes de crédits, décalées sur les prochaines années, des réfections de routes et des travaux dans nos bâtiments communaux ont été reportées. Les investissements prévus se montent à un peu moins de 3 millions, soit CHF 2'938'000.-, dont CHF 687'000.- déjà votés et CHF 2'251'000.- de nouveaux investissements. Les principaux concernent la réfection de la RC5, la révision du plan et règlement d'aménagement, la réfection et extension du réseau électrique. Le Conseil communal vous remercie d'accepter le plan des intentions.

### Prise de parole des commissions.

La CFG, par Mme Gilliane Bürli, prend acte avec intérêt des intentions du Conseil communal.

### Prise de parole des groupes.

Le PLR, par M. Michael Jacot, s'est penché avec intérêt sur le plan des intentions de notre commune. Mais, il a cependant deux questions. La première concerne les pistes cyclables (2e page sous Trafic – TP) ; une est prévue sur la route de Neuchâtel en prévision du futur démontage de la passerelle par-dessus les lignes CFF mais l'intitulé est au pluriel. Le PLR se demande si d'autres pistes sont prévues et où. La seconde est en rapport avec le projet de prévention des crues (3e page sous Correction des eaux). Le PLR s'interroge sur la création d'un fond de réserve en vue de cette éventuelle future dépense. M. Michael Jacot remarque qu'en page 4, le total des intentions de la 1<sup>ère</sup> colonne se monte à CHF 39'897.- (en milliers de francs) et que tout en bas de la page, dans le récapitulatif par degré de priorité en additionnant

ces 3 chiffres, le total est de CHF 37'987.-. Il y a donc une différence de CHF 90'000.- entre le total des intentions et celui des intentions avec récapitulatif.

M. Jean-Claude Egger, au nom du Conseil communal, répond concernant les pistes cyclables. Il s'agit principalement de la piste cyclable qui sera aménagée le long de la route de la Neuveville. Mais il y a également dans le plan directeur cantonal de mobilité cyclable des obligations faites aux communes de prévoir dans leurs plans d'aménagements locaux des pistes cyclables qui, en principe, seront concernées par le cyclotourisme mais également par le cyclisme appelé utilitaire. Ces pistes qui pourraient, par exemple, être inscrites le long de la route de Soleure devront être prévues dans le plan d'aménagement local.

M. Peter Hofs, pour le PSL, relève que le plan des intentions présenté et discuté au sein du groupe, nécessite toujours d'avoir un œil attentif. Avec intérêt, le PSL va suivre, entre autres, les développements dans les domaines de la prévoyance sociale, du soutien à la construction d'appartements avec encadrement, du trafic dans la commune et de l'aménagement des pistes cyclables et le réaménagement de l'intérieur du Bourg. Le PSL remercie le CC pour l'établissement de ce plan des intentions qui permet d'avoir une vision des futurs projets pour la commune.

M. Roland Spring souhaite répondre concernant la création de la réserve. Il est possible de constituer une réserve mais la création du règlement de cette réserve doit être acceptée par le CG. Donc si l'intention est de vouloir créer une future réserve, il faudra venir avec un nouveau règlement qui devra passer au CG.

Pas de prise de parole individuelle.

#### b) Budget 2021

La parole est donnée à M. Roland Spring, directeur des finances, qui relève que comme déjà communiqué à de nombreuses reprises par le CC, la baisse des rentrées fiscales des personnes physiques et morales, suite à la réforme, est en partie compensée par une importante diminution de notre contribution à la péréquation et par l'impôt foncier des personnes physiques. Une très importante diminution de l'impôt des personnes morales ainsi qu'une augmentation des charges de l'EORÉN due non seulement au nombre d'élèves mais également à l'augmentation des coûts par élève, doivent être constatées. Dans le parascolaire, la création des tables de midi augmente aussi les charges. Les principales variations sont listées en page 3 du rapport du CC. Les charges maîtrisables sont contenues. Les financements spéciaux ont tous des soldes positifs bien que certains font l'objet de prélèvements. Le budget présenté prévoit un déficit de CHF 1'289'000.-. Les décisions du Grand Conseil de décembre dernier vont encore péjorer les comptes de CHF 50'000.-. En conclusion, sauf éléments extraordinaires, il faut s'attendre à un déficit dépassant CHF 1,3 million. Ce n'est pas une surprise pour le CC et la situation ne devrait pas s'améliorer ces prochaines années. M. Roland Spring invite l'assemblée à consulter le plan financier de 2021 à 2024, page 16 du cahier ; plan financier qui prévoit des déficits supérieurs à CHF 1 million. La fortune communale permet d'absorber le déficit prévu pour 2021. Cependant et comme déjà communiqué, d'autres mesures devront être introduites, notamment une augmentation d'impôts. M. Roland Spring reste à disposition et au nom du Conseil communal, invite à accepter le budget 2021.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par Mme Gilliane Bürli, relève que, dans les grandes lignes, le budget 2021 soumis par le CC, présente un déficit CHF 1'289'215.- représentant 5,6% des charges totales. Selon les estimations du CC, ceux-ci se décomposent en CHF 500'000.- de déficit structurel et CHF 800'000.- de déficit conjoncturel. Par rapport aux comptes 2019, la CFG constate une baisse

importante des recettes fiscales (personnes physiques et morales) de CHF 1'687'574.-, malgré l'introduction de l'impôt foncier (de l'ordre de CHF 500'000.-) et diverses taxes. Dans son tour d'horizon, la CFG constate une augmentation de la participation au syndicat pour l'épuration (SIEL) et au service des eaux de l'Entre-deux-Lacs (SEP2L). Sur l'ensemble du budget présenté, la CFG observe que les charges sous contrôle du CC sont maîtrisées (compte de l'administration communale, les forêts). Le budget sera difficile à tenir au vue de l'évolution négative de la situation sanitaire et des impacts économiques. Sur la base de ces réflexions, la CFG préavise favorablement à l'unanimité le budget 2021. La CFG tient à remercier le CC, l'administration communale et le comptable, M. Arizzi, pour la présentation du budget 2021 et les réponses précises à nos questions.

Prise de parole des groupes.

Le PLR, par M. Michael Jacot, s'est penché sur le budget 2021 de la commune avec assiduité. Il désire tout d'abord saluer la bonne gestion des finances communales par le CC et l'administration et remercie spécifiquement M. Arizzi pour la clarté du budget. Le déficit prévisionnel est conséquent mais la partie structurelle l'impacte pour un peu moins de la moitié, cela ferait donc plusieurs points d'impôts dans un climat global actuel pas facile. Et étant encore dans le tunnel de cette crise sans voir la lumière du bout pour l'instant, il est donc sage de la part du CC, malgré tout, de ne pas envisager de hausse d'impôts actuellement. La fortune communale permettra d'absorber ce trou mais il faudra quand même prendre des mesures claires pour limiter d'éventuels autres exercices identiques à l'avenir. Les choses peuvent être posées calmement tout en restant vigilant à cause de notre dette importante (taux d'endettement de plus de 200%). Il serait intéressant d'imaginer des mécanismes pour faire diminuer celle-ci. Au niveau opérationnel, il faut se poser certaines questions sur les investissements en se fixant des règles simples mais applicables à chaque poste (comme par exemple, le degré de nécessité, le projet divisible sur plusieurs années, l'aide et le soutien externe). M. Michael Jacot se demande cependant, dans quelle mesure les nouvelles règles fiscales cantonales, notamment l'impôt foncier, ont influencé le budget. Le PLR acceptera le budget 2021 à l'unanimité.

L'UDC, par M. Lucas Wenger, est d'accord avec le budget. Cependant, il demande une attention particulière au déficit budgété. Ce dernier de CHF 1,3 million ne tient pas compte de la crise sanitaire actuelle. Le déficit structurel de CHF 500'000.- n'est pas gérable à terme. Les membres de cette séance doivent trouver des solutions réalisables à très court terme pour le contrer, en prévision également des futurs exercices qui seront certainement péjorés par la crise actuelle.

M. Pierre De Marcellis, pour le PSL, avise favorablement le budget 2021, tel que présenté. Toutefois, à la lecture du rapport de la CFG, une baisse fiscale importante est constatée, aussi bien des personnes physiques que des personnes morales. Au niveau des recettes des personnes physiques, si les salaires n'augmentent pas, la situation n'ira pas en s'améliorant. Donc le PSL, à sa majorité, demande d'accepter le budget.

M. Roland Spring, au nom du CC, répond concernant l'impôt foncier des personnes physiques qui représente environ CHF 375'000.-.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote. Le budget est accepté à l'unanimité.

**4. Crédit budgétaire de CHF 396'000 pour divers travaux de réfections et d'extensions du réseau électrique pouvant intervenir en 2021**  
**Arrêté 1418**

M. Frédéric Matthey, chef des Services industriels, indique que comme chaque année, une demande de crédit budgétaire est faite pour les travaux urgents et ceux de réparations sur le réseau électrique pour CHF 200'000.- selon la convention avec le prestataire Eli10, et CHF 108'000.- pour la réfection de certaines armoires électriques nécessaires selon le plan d'assainissement sur plusieurs années. Chaque année, un montant est demandé pour réviser certaines armoires électriques permettant de ne pas les réviser toutes en même temps. Le montant de CHF 88'000.- est réservé à l'extension pour de futures constructions planifiées au niveau du service de l'urbanisme. Ce crédit est budgétaire, c'est-à-dire que si les montants ne sont pas consommés dans l'année courante, ils ne pourront plus être utilisés, car ils sont valables une année ; raison pour laquelle chaque année, cette demande de crédit est faite. Pour rappel, M. Frédéric Matthey a pris quelques chiffres. Dans un ordre de grandeur, en milliers de francs, en 2017, CHF 168'000.- du crédit ont été consommés, CHF 126'000.- en 2018, CHF 246'000.- en 2019, et pour 2020, ce chiffre se monte à CHF 174'000.-. Il reste cependant encore quelques factures à comptabiliser vu que l'exercice n'est pas complètement clôturé. M. Frédéric Matthey reste à disposition et au nom du CC, recommande d'accepter cette demande de crédit budgétaire.

Prise de parole des commissions.

La commission SI-TP, par M. Jean-Philippe Senn, s'est réunie le mercredi 6 janvier pour une première séance avec les représentants des autorités communales. Après quelques discussions, les explications ainsi que les réponses aux questions soulevées ont été fournies à notre entière satisfaction. La commission SI-TP a donc accepté à l'unanimité ce crédit budgétaire.

Prise de parole des groupes.

Le PSL, par M. Fredy Winz, accepte l'arrêté 1418 à l'unanimité et remercie tous ceux qui veillent à la bonne gestion et à la mise à jour permanente du réseau.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote. L'arrêté 1418 est accepté à l'unanimité.

**5. Electricité – Crédit d'engagement de CHF 140'000 pour le remplacement de 22 poteaux des lignes aériennes électriques**  
**Arrêté 1419**

La parole est donnée à M. Frédéric Matthey, chef des Services industriels, qui précise que ces travaux sont essentiellement liés à la sécurité. Ces poteaux électriques doivent absolument être modernisés. Il devient urgent de faire ces différents travaux. Ces dernières années, l'un ou l'autre de ces poteaux, vieux de 70 ans environ, a dû être changé. Une autre variante qui serait d'enterrer ces lignes électriques, a été étudiée mais aux vu des montants connus qui se trouvent dans le rapport écrit, la solution, tout à fait légale du poteau électrique, a été conservée. Le Conseil communal propose d'accepter cet arrêté de remplacement des différents poteaux planifié sur 2 ans.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par Mme Gilliane Bürli, après les explications complémentaires du CC, approuve à l'unanimité ce crédit d'engagement.

La commission SI-TP, par M. Jean-Philippe Senn, souligne qu'en séance, le principal point soulevé a montré qu'il s'agit bien de poteaux en bois, qui ont été usés par des dizaines d'années de changements de saisons, d'intempéries et parfois de mouvements de terrains. Pour des raisons de sécurité et de responsabilité de la commune, la commission SI-TP a accepté à l'unanimité ce crédit d'engagement. M. Jean-Philippe Senn relève, au nom de la commission, la bonne qualité des rapports présentés par la commune. Pour cet objet en particulier, la commission a beaucoup apprécié l'évaluation préliminaire et chiffrée d'une variante avec mise sous terre des lignes électriques.

Prise de parole des groupes.

M. Pierre De Marcellis, au nom du PSL, pense qu'il est nécessaire d'assurer la même sécurité et la qualité de prestations à tous les citoyens. La description des services techniques est claire. Ces travaux doivent être acceptés. Le PSL acceptera l'arrêté 1419.

Le PLR, par M. Jean-Marc Jeanneret, a étudié ce dossier et acceptera à l'unanimité cet arrêté.

M. Reto Gabriel, pour l'UDC, approuve l'arrêté 1419 pour le remplacement des 22 poteaux. Cependant, l'UDC demande si, au lieu d'étaler ces travaux sur 2 ans, cela ne serait pas plus judicieux et économique de remplacer ces poteaux en une seule fois. Il y aurait sûrement possibilité de faire des économies sur la livraison des poteaux, les aller-retours inutiles et coûteux des machines de chantier, grue, etc. C'est pourquoi, il demande que le CC soit attentif à sa suggestion et qu'il en tienne compte lors de l'adjudication du mandat.

Pas de prise de parole individuelle.

M. Frédéric Matthey souhaite apporter une piste de réponse ou en tout cas d'éclaircissement concernant la remarque de l'UDC. La planification sur 2 ans ne va pas engendrer des coûts qui ont lieu dans la planification des travaux par nos services techniques. Un achat global des différents poteaux est prévu et la pose sera organisée sur 2 ans pour des questions de disponibilité de nos services mais également de l'entreprise mandatée pour effectuer ces travaux. Finalement, la planification sur une année ou deux ans n'aura pas de coût supplémentaire. Ils vont être attaqués route par route, et non pas en remplaçant les plus anciens poteaux et ensuite ceux en meilleur état. Il y aura, sauf erreur, 4 ou 5 secteurs et les travaux seront effectués secteur par secteur.

Passage au vote de l'arrêté. L'arrêté 1419 est accepté par 40 voix.

**6. Eau potable – Crédit d'engagement de CHF 130'000 pour le bouclage secteur « Les Combettes – Chemin des Vernets »  
Arrêté 1420**

La parole est donnée à M. Frédéric Matthey, chef des Services industriels, qui relève qu'à ce jour, sur ce secteur, de nombreux problèmes sont rencontrés. Il y a passablement de fuites sur les dernières années et comme la conduite est en PVC, cette recherche est coûteuse et nécessite l'appel de tiers. L'eau doit être coupée et une sorte de gaz est injectée qui fait de la fumée pour pouvoir trouver plus ou moins l'endroit où il y a la fuite avant de pouvoir faire le trou et la réparation nécessaire. Cette proposition d'assainissement de la conduite permettrait

de pouvoir gérer le secteur de manière optimale et maîtriser la distribution d'eau de manière qualitative dans ce secteur. Le Conseil communal remercie d'accepter ce crédit.

Prise de parole des commissions.

M. Jean-Philippe Senn, au nom de la commission Si-TP, relève que lors de la présentation de l'objet par les représentants de la commune, le nombre, la fréquence et surtout le coût de chaque intervention de réparation sur ce secteur ont rapidement convaincu les membres de la commission de la nécessité de réaliser rapidement ces travaux. La commission SI-TP accepte donc à l'unanimité ce crédit d'engagement.

La CFG, par Mme Gilliane Bürli, approuve à l'unanimité ce crédit permettant la sécurité d'approvisionnement d'eau du quartier des Vernets.

Prise de parole des groupes.

L'UDC, par M. Stephan Bovet, approuve à l'unanimité l'arrêté 1420. Il n'est pas possible d'avoir des conduites d'eau potable avec des fuites. Surtout avec le changement climatique qui pose de plus en plus de problèmes, il faut absolument prendre soin de l'eau. Par devoir, ce problème doit être réglé au plus vite.

M. Denis Spring, au nom du PLR, a pris connaissance des différents rapports qui résument bien l'état de cette conduite et les désagréments que cela provoque. Il est évident et urgent d'exécuter ces travaux pour les raisons invoquées dans les différents rapports. Le groupe PLR acceptera l'arrêté 1420 tel qu'il nous est présenté.

Mme Gilliane Bürli, pour le PSL, souligne que sa section est d'avis que cet entretien est tellement logique que tous sont favorables à ces travaux.

Pas de prise de parole individuelle.

Passage au vote. L'arrêté 1420 est accepté par 40 voix.

## **7. Nomination de la commission pour la révision du règlement organique – 1 membre par parti**

M. Frédéric Matthey, au nom du Conseil communal, souligne qu'il est temps de réviser le règlement organique de la commune, de le moderniser et de l'adapter afin de répondre aux enjeux d'aujourd'hui. Ces dernières années, des réformes cantonales ont conduit à la modification du règlement d'organisation au niveau cantonal. Les communes ont modifié leur règlement organique et il est temps aussi à la commune du Landeron de réfléchir à la modernisation de son règlement. Il y a eu des discussions quant au nombre ; en l'occurrence, le CC avait fait une proposition. Des propositions contraires ont été émises. Le CC a décidé de ne pas se prononcer et, finalement, de laisser à l'assemblée la décision du nombre opportun pour accompagner le CC dans cette révision du règlement organique.

Le président informe qu'une proposition pour passer de 5 membres à 7 a été faite.

Passage au vote. La proposition de passer à 7 membres est acceptée à 26 voix contre 9.

Les 7 membres sont nommés à la commission pour la révision du règlement organique. Chaque parti propose ses représentants.

M. Michael Jacot, pour le PLR, propose MM. Jean Pascal Petermann et Jean-Marc Jeanneret.  
Le Canette, par Mme Cindy Kohler, propose MM. Olivier Guye et Gregory Mallet.

M. Thomas Froelicher, pour le PSL, propose Mme Adela Girard.

L'UDC, par M. Stephan Bovet, propose Mme Claire Anne Frier Ryser.

Mme Jessica Muriset, pour les Vert 'libéraux, propose M. Vincent Forster.

Les membres désignés sont élus par applaudissements.

### **8. Projet d'arrêté interpartis relatif à la modification du règlement organique concernant la commission financière et de gestion**

La parole est donnée à Mme Gilliane Bürli, pour la CFG, qui indique que ce projet d'arrêté demande que la commission financière passe de 7 à 9 membres ; projet sorti de la séance interpartis lors de la répartition des sièges pour les différentes commissions. Les chiffres sortis des élections donnaient pour cette commission 3 membres du Canette, 2 PLR et 2 PS. Lors de cette séance interpartis de répartition des sièges, une politique constructive et pragmatique a voulu être menée en proposant et acceptant que chaque section soit représentée à cette commission. De ce fait, la répartition devenait 2 membres du Canette, 2 PRL, 1 PS, 1 PVL et 1 UDC. Pour que chacun conserve ses acquis des élections, il a été proposé et non exigé ou imposé, que cette commission passe à 9 membres avec retour aux acquis électoraux de 3 représentants Canette, 2 PLR, 2 PS, 1 PVL et 1 UDC. Malheureusement, la CFG a l'impression que cette idée n'a pas été transmises telle quelle dans toutes les sections. Autour de la table, tout le monde était d'accord. Lors de l'élection de la commission pour la Fondation de la piscine, la section socialiste a accepté de céder sa place après confirmation que le projet d'arrêté de la commission financière soit déposé comme discuté de 7 à 9 membres. Mais finalement ce projet d'arrêté est amendé et il est dit ensuite que cet arrêté sera soutenu par la grande majorité du parti Canette si l'amendement de membres externes est accepté. Ce geste politique est inacceptable. Le PSL ne peut accepter une telle chose. Le parti avait été clairement entendu et avait donné sa confiance à toutes les personnes autour de la table. Le résultat est que le PSL se sent trahi, et Mme Gilliane Bürli également vis-à-vis de sa section. Cet amendement n'est pas le résultat des négociations des 2 personnes du PSL autour de la table ce soir-là. La section socialiste défend donc le projet d'arrêté initialement discuté de 9 candidats avec ainsi une représentation proportionnelle et une représentation de tous les partis. Le PSL souhaite avoir été compris sur le déroulement des faits par l'assemblée ici présente et espère être soutenu.

Le président donne la parole à M. Gregory Mallet, afin que ce dernier explique son amendement.

Ce dernier souligne que ce qui a été relaté est vrai, mais pas complet. Il souhaite ajouter quelques points. Tout d'abord, son souhait personnel de pouvoir ouvrir la CFG à des non-conseillers généraux a été évoqué ce soir-là. Et d'ailleurs, la première version du projet d'arrêté qui a été rédigé par ses soins et envoyé le lendemain, contenait cet élément. Donc il ne peut pas être dit que c'est un élément totalement nouveau qui est sorti ce début de semaine. M. Gregory Mallet aimerait également préciser que l'objectif n'est pas de tirer dans les pattes du PSL ou de n'importe qui. C'est simplement d'augmenter les chances de trouver les bonnes personnes, des gens qui ont des bonnes compétences pour cette commission importante. Il faut être un petit peu modeste et considérer que des compétences meilleures que les nôtres puissent être trouvées à l'extérieur du CG. Il aimerait également préciser que l'ouverture à 3 membres externes au CG est une possibilité mais pas une obligation puisqu'elle permet que cette commission continue d'être élue par le CG. Et il aimerait aussi dire qu'au Canette, comme il l'imagine dans les groupes respectifs, lors d'une séance interpartis, chacun se prononce à titre personnel. Lorsque quelqu'un dit quelque chose, il n'engage en rien les membres de son parti, parce qu'ils ont toujours le choix de se déterminer comme ils veulent. Et pour faire un



historique un peu plus complet, il aimerait aussi dire que le Canette a laissé un siège à la CFG au PSL pendant toute la législature passée. Donc le but n'est pas de faire de la politique politicienne, de faire des calculs ou quoi que ce soit, mais c'est à la fois de permettre d'intégrer tous les partis à cette commission importante et également d'augmenter les chances que les personnes avec les bonnes compétences puissent y siéger. Tout cela simplement dans l'intérêt de la commune.

Le président fait la lecture de l'amendement proposé.

Prise de parole des groupes.

Le PSL, par Mme Gilliane Bürli, va voter contre l'amendement Canette d'ouvrir la CFG à des personnes externes au Conseil général. Il pense que nommer des personnes non élues par le peuple à une commission aussi importante que les finances d'une commune est un délit de démocratie. On peut également penser que ces personnes pourraient manquer de secret de fonction et de confidentialité. Mais aussi le PSL constate que toutes les compétences sont disponibles parmi les élus avec des banquiers, comptable, spécialiste en finance, analyste informaticien. Le PSL ne comprend pas pourquoi aller chercher à l'extérieur alors que toutes les compétences nécessaires sont présentes dans ce ménage. Une politique de milice est fortement ancrée dans les traditions démocratiques de la Suisse et a fait ses preuves. Pour toutes ces raisons, le PSL ne peut pas accepter cet amendement.

Mme Monique Sieber, pour le PLR, relève que le Conseil général vient de nommer les membres de la « Commission pour la révision du règlement organique » et profite de l'occasion pour les féliciter de leur nomination. Le PLR retient que la CFG est composée de sept membres, élus pour une année et rééligibles. Chaque parti est actuellement représenté, ce qui permet une très bonne transmission des informations et enrichit un débat dans les partis. Par ailleurs, tout manquement quant aux compétences et à la présence d'un de ses membres peut être sanctionné par une non-réélection. Il nous paraît donc peu opportun de modifier aujourd'hui ce règlement organique. Le PLR préfère laisser la nouvelle commission délibérer et attendre ses propositions qui seront soumises au CG. Il n'y a aucune urgence à anticiper son travail. Dans cette optique, le PLR propose une non-entrée en matière sur tout, l'arrêté et l'amendement.

M. Stephan Bovet, pour l'UDC, trouve que cet arrêté est ridicule parce que les conseillers généraux ont été élus par les habitants du Landeron. Cela veut dire qu'ils ont donné leur confiance à ces élus et les estiment capables. Et il pense que dans cette commission, les membres sont des personnes bien placées, bien choisies et qui ont été élues. Donc l'UDC va voter contre cet article sans discuter.

Prise de parole individuelle.

M. Pierre De Marcellis souligne que cette proposition l'a choqué, car on part de l'idée que les personnes élues et membres de cette commission sont incompetentes. Il se demande qui décide de l'incompétence de ces personnes et sur quels critères. C'est aussi un affront à tous les votants landeronnais et landeronnaises qui les ont élus. Il propose de refuser cet amendement.

M. Jean-Marc Jeanneret a pour sa part signé cet arrêté. Il tiendra donc sa parole. Malheureusement son groupe en a décidé autrement. Il en est désolé.

L'entrée en matière est combattue. Mme Monique Sieber maintient sa non-entrée en matière.

Passage au vote de l'entrée en matière (discussion) de cet arrêté. L'entrée en matière est acceptée par 26 voix contre 13.

Le président relit l'amendement de M. Gregory Mallet.

Passage au vote pour cet amendement. L'amendement est refusé par 24 voix contre 11.

Passage au vote du projet d'arrêté non amendé. Le projet d'arrêté non amendé est accepté par 18 voix contre 17.

## 9. Remerciements

M. Jean-Claude Egger, président du CC, prend la parole ce soir pour rendre hommage au travail effectué au cours de la dernière législature par les sortants, MM. Pierre De Marcellis et Roland Perret-Gentil. Tous deux ont commencé leur carrière politique au Landeron en 2004. Imaginaient-ils alors qu'ils useraient encore leur pantalon sur les bancs du Conseil général qu'ils ont choisi de réintégrer l'un et l'autre après quatre années passées au Conseil communal. Comme souvent dans ce genre de circonstance, l'ordre alphabétique permet de régler tout souci de présentation et c'est avec plaisir qu'il évoquera d'abord le parcours de M. Pierre De Marcellis.

*« Pierre est donc entré au Conseil général du Landeron en 2004 et ne l'a plus quitté jusqu'en 2016, année qu'il a choisi pour poser sa candidature et être élu au Conseil communal où il a remplacé Joël Bader, représentant du parti socialiste. Au cours d'une législature qui, COVID oblige, se terminera exceptionnellement le 31 décembre 2020, Pierre a dirigé les dicastères des Travaux publics et de la Sécurité publique. Au chapitre des dossiers qu'il a portés, il peut être signalés, entre autres :*

- *La création d'un 2<sup>ème</sup> poste d'agent de sécurité à 100%*
- *La réfection légère du parking sud du Bourg*
- *La réfection et le réaménagement des berges du canal de la Petite-Thielle*
- *L'assainissement des signalisations lumineuses des carrefours du Faubourg et du Tirage*
- *L'aménagement des infrastructures routières, techniques et environnementales du secteur sud de la ZI des Prés Bugnons*
- *La désaffectation du secteur H du cimetière*
- *Ou encore tout ce qui concerne les réfections et surfacages routiers.*

*Enfin, à noter que l'intérêt pour la chose publique et le développement harmonieux de sa commune ne l'ont pas abandonné puisqu'il a décidé de poursuivre son activité en politique en se présentant comme Conseiller général pour la législature 2021-2024.*

*Au nom du Conseil communal, M. Jean-Claude Egger le remercie, le félicite pour son engagement en faveur de la commune et lui souhaite le meilleur pour les années à venir ».*

*« Roland Perret-Gentil, insatiable dévoreur de dossiers qu'il analyse toujours avec pertinence et clairvoyance, « rempile » également jusqu'en 2024. S'il a commencé sa carrière politique en 2004 sur les bancs du Conseil général, il s'est offert une parenthèse de Conseiller communal en charge des finances et de l'urbanisme de 2008 à 2010 déjà. Durant cette période, il a défendu la modification du plan d'aménagement local par la création d'une zone de maintien de l'habitat rural à Combes ainsi qu'une modification du coefficient fiscal en 2009. Contraint de renoncer à son mandat en raison de ses obligations professionnelles, il n'a pas renoncé à la politique pour autant et s'est retrouvé Conseiller général au cours de la législature 2012-2016. 2016 où il est nommé au Conseil communal et reprend les dicastères des domaines et forêts, de l'enseignement et du port. Dans le cadre de son mandat, Roland a porté, entre autres, les dossiers concernant :*

- *La rénovation et la modernisation des installations dans l'ancien secteur du port*
- *La modification du règlement du port et l'adaptation des tarifs*
- *La réfection globale de la grue mobile du port*

- *Ou encore le règlement général du Conseil d'Événements scolaires en remplacement du Conseil d'établissement scolaire communal*

*Si on est en passe de trouver un vaccin contre le COVID, il n'est pas encore né celui qui vaccinera Roland contre son engagement en politique et sa détermination à poursuivre une carrière de Conseiller général. Au nom du Conseil communal, M. Jean-Claude Egger le remercie, le félicite pour son engagement en faveur de la commune et lui souhaite le meilleur pour les années à venir ».*

M. Jacques Savoy, au nom du Canette, souhaite adresser quelques mots à M. Roland Perret-Gentil. *« Entré au Conseil général en 2004, Roland a gravi gentiment les échelons de la politique communale en passant de nombreuses années à la CFG avant d'atteindre le Conseil communal entre 2008 et 2010 (remplacé alors par le deuxième Roland). Retour au Conseil général en 2012 pour reprendre sa place au Conseil communal dès 2016. Le Canette remercie très sincèrement Roland pour le travail accompli au Conseil communal. M. Jacques Savoy soulignerait ses connaissances approfondies des rouages très complexes de la vie politique du canton et surtout sa capacité à prévoir, bien en avance, les implications des directives et parfois des oukases émis par le château de Neuchâtel. La politique est pour Roland une passion qu'il a toujours assouvie avec humour. Comme il le dit « il faut s'amuser sérieusement et sérieusement s'amuser ». Encore une fois, le Canette adresse tous ses remerciements à Roland pour son engagement au sein du Conseil communal ».*

Mme Maura Bottinelli-Frigerio, en tant que présidente du PSL, prend la parole pour remercier Pierre De Marcellis *« d'avoir représenté durant 4 ans le parti socialiste au sein de l'Exécutif du Landeron. Avec constance et ténacité, il a œuvré pour mener à bien la tâche qui lui a été confiée. Il peut maintenant retourner vaquer à ses nombreuses occupations, à ses voyages, à ses hobbies et à savourer le temps libre qui s'offre enfin à lui. Le PSL est sûr qu'avec toute l'énergie qu'il lui connaît, ses journées seront bien remplies ».* Mme Maura Bottinelli-Frigerio, au nom du PSL, lui offre un petit clin d'œil pour qu'il garde un souvenir de son engagement.

## 10. Divers

Le président, M. Yves Jakob, prend la parole pour rappeler quelques points importants du règlement organique:

### Interpellations

Art. 37 Tout membre du Conseil général a le droit d'interpeller le Conseil communal pour demander des explications sur un objet déterminé ressortissant à sa gestion ou à l'administration communale et ne figurant pas à l'ordre du jour.

Art. 38 L'interpellation est développée par son auteur et le Conseil communal répond. Après la réponse du Conseil communal, la discussion est close, à moins que le Conseil général n'en décide autrement. Même si l'ouverture de la discussion a été refusée, l'interpellateur a le droit de déclarer, sans procéder à aucun développement, s'il est satisfait ou non de la réponse du Conseil communal. Le président du Conseil général est tenu de poser expressément la question à l'interpellateur.

### Questions écrites

Art. 39 Un conseiller général a en tout temps le droit de poser par écrit une question ayant le même objet que l'interpellation. Datée et signée, la question écrite est déposée soit à l'administration communale, soit sur le bureau du Conseil général en cours de séance; son texte est communiqué aux conseillers généraux. La question n'est pas développée oralement et ni celle-ci, ni la réponse ne peuvent donner lieu à discussion.

Art. 40 Le Conseil communal répond par écrit en s'adressant à tous les conseillers généraux ou de vive voix lors d'une séance. Dans tous les cas, la réponse doit intervenir dans un délai

maximum de deux mois. La réponse est publiée dans le prochain procès-verbal du Conseil général même lorsqu'elle est donnée hors séance.

Mme Monique Sieber relève que ces dernières années, la commune a fait beaucoup d'efforts pour embellir ses rues et améliorer son environnement et elle remercie le Conseil communal pour cela. Elle voudrait, toutefois, venir sur les deux points noirs que sont les écopoints. Régulièrement, les bennes débordent et sont remplies de déchets non triés. Quand la déchetterie intercommunale de l'Entre-deux-lacs est fermée, des personnes y déposent n'importe quoi. Ces incivilités coûtent cher à la communauté et mobilisent pendant des heures nos employés communaux. Mme Monique Sieber se demande quelles sont les mesures que le Conseil communal va prendre à court et long terme et propose des tournées plus fréquentes des camions, la pose d'une clôture fermée en soirée et le dimanche et pourquoi pas la pose de caméras.

M. Jean-Claude Egger, au nom du Conseil communal, prend la parole et remercie effectivement de cette intervention. Le CC est en train de plancher sur le problème des écopoints. Cela ne veut pas dire qu'il l'a déjà résolu, mais en tout cas, une réflexion sérieuse est en cours. Le chef des travaux publics a convoqué dernièrement une séance avec les coordinateurs des travaux publics et le chef des services techniques pour évoquer le sujet et essayer de trouver des solutions à ce problème d'écopoints et plus particulièrement celui de la piscine. Il est vrai, photos à l'appui, que cet écopoint est un désastre. Il aimerait quand même rappeler que généralement, les incivilités ne sont pas l'œuvre du CC, ni des CG, ni des ouvriers des TP, mais bien des citoyens du Landeron, et également des gens qui viennent d'ailleurs (étiquettes relevées sur des cartons) qui posent problème. Donc un dossier va être constitué et certaines pistes ont déjà été évoquées. Vous en avez donné une. Il y a « grillager l'endroit », « poser des caméras », et il y en a plein d'autres. Et toutes les mesures possibles et imaginables sont en train d'être listées. Une discussion sera ensuite menée au sein du CC pour revenir devant le CG avec des solutions et les faire voter. Concernant le transport des bennes, pour information, en période normale, la maison Haldimann de Morat transporte trois fois par semaine des bennes du Landeron à Morat et retour. Et durant les périodes exceptionnelles, comme Noël, ce nombre se monte à quatre fois par semaine. Il a été constaté et relevé, pour anecdote que, du temps qu'ils enlèvent la benne et qu'ils la transportent jusqu'à Morat, généralement, quand les transporteurs reviennent, il y a déjà des cartons qui sont par terre à la place de la benne. C'est donc un problème qui est beaucoup plus compliqué et complexe que ce que l'on croit mais il va bien falloir trouver une solution.

Mme Monique Sieber est satisfaite de la réponse.

M. Jean-Claude Egger prend la parole par rapport au communiqué reçu par les présidents de parti de la part des Vert 'libéraux en date du lundi 25 janvier dernier au sujet des antennes 5G et des gabarits sur le terrain des Pêches derrière l'Eglise.

Concernant les antennes 5G, dans sa réponse du 8 août 2013 à la motion du Canette, le Conseil communal indiquait qu'il traiterait la question dans le cadre de la révision de son règlement de construction et d'aménagement. Depuis, ce règlement a été revu et adopté par le Conseil général. Les propositions de la motion du Canette n'y figurent pas puisque le droit fédéral prévaut en matière de téléphonie mobile. Depuis 2013, les données n'ont pas changé. Au contraire puisque, dès 2019, le Conseil fédéral tient à rappeler les principes et droits en la matière. Ainsi, suite aux velléités de certains cantons de prononcer des moratoires sur les antennes de téléphonie mobile 5G, une prise de position commune de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et de l'Office fédéral de la communication (OFCOM) paraît le 3 mai 2019 en lien avec le droit fédéral. Le communiqué indique notamment que, conformément à la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons, l'élaboration de prescriptions visant à protéger l'homme contre le rayonnement non ionisant nuisible ou incommodant incombe aux autorités fédérales. Ces dernières ont pleinement exercé leurs

compétences en la matière en édictant la loi sur la protection de l'environnement et l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI). Les autorités cantonales ou communales ne disposent par conséquent d'aucune marge de manœuvre leur permettant d'élaborer des dispositions destinées à protéger la population contre le rayonnement des installations de téléphonie mobile sans outrepasser leurs compétences. Il précise encore que, si un moratoire sur la 5G adopté par un parlement cantonal devait être mis en œuvre par les autorités dudit canton au moyen d'un acte législatif, les opérateurs de téléphonie mobile seraient en droit de contester ce dernier et de déposer un recours contre tout refus ou tout report d'autorisation pour une antenne. Il incomberait alors aux tribunaux compétents de décider si et dans quelle mesure ce moratoire viole le droit fédéral. Cette communication sera suivie, le 22 avril 2020, après la présentation du rapport du groupe de travail nommé par le DETEC, de décisions du Conseil fédéral quant à la suite de la procédure concernant la 5G. On y lira notamment que, dans la mesure où les dispositions de l'ORNI et les prescriptions du droit de la construction sont respectées, l'installation d'antennes pour le déploiement de la 5G doit être approuvée par les cantons et les communes.

Au sujet des gabarits des Pêches derrière l'Eglise, le projet de quartier est actuellement bloqué par quelques oppositions formulées à l'encontre du plan spécial mis, une nouvelle fois, à l'enquête pour respecter les considérations de la Cour de droit public. La commune du Landeron est en attente d'une décision. L'étape suivante devrait consister en la mise à l'enquête du permis de construire. En ce qui concerne le maintien ou pas des gabarits, l'article 35, alinéa 1 de la loi cantonale sur les constructions stipule que, « *pendant la durée de l'enquête publique, les limites extérieures des constructions et installations projetées doivent être marquées par la pose de perches-gabarits ou par tout autre moyen adéquat* ». Dans le cas du projet des PDE, la procédure d'enquête publique court toujours et tant le Conseil communal que Merse Immobilier ne souhaitent pas courir quelque risque supplémentaire que ce soit qui pourrait retarder encore la réalisation du projet.

M. Jean-Claude Egger informe l'assemblée que la séance du CG du 25 mars 2021 est annulée. Le prochain Conseil général aura donc lieu le 6 mai 2021. Il rappelle cependant qu'une rencontre est prévue le 11 mars prochain concernant la présentation de la pré-étude du PAL (plan d'aménagement local) qui sera ensuite présentée au Conseil d'Etat en vue de l'octroi d'une subvention.

Le président remercie l'assistance et lève la séance. Il est 21h35.

Le président :

Yves Jakob

La secrétaire :

Anne-Lise Juan